

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Découverte macabre à Makokou Retrouvé pendu à Alarmitang

Styve Claudel ONDO  
MINKO  
Libreville/Gabon

**LES** habitants de Makokou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo, ont vécu un fait effroyable, le jeudi 26 septembre dernier. En effet, le corps sans vie

d'un Gabonais identifié comme celui de Paul Oyoya, la trentaine révolue, a été retrouvé pendant au bout d'une corde attachée à un arbre fruitier, en l'occurrence un corossolier. Au vu des premiers éléments de l'investigation diligentée par les agents de l'antenne de la Police judiciaire (PJ), il semble qu'on soit en

présence d'un suicide. Les faits se sont produits à Alarmitang, un quartier situé à l'entrée de la ville. Le défunt Paul Oyoya était un nouveau venu qui, dit-on, était arrivé à Makokou depuis quelque temps pour y chercher du travail, à l'invitation d'un ami d'enfance. Après qu'un médecin,

arrivé sur les lieux avec les Officiers de police judiciaire (OPJ), a constaté la mort clinique de l'individu, une information judiciaire a été aussitôt ouverte sur instructions du parquet local. D'après quelques renseignements glanés sur place, le disparu aurait eu des démêlés avec des proches, quelques

jours seulement avant sa disparition tragique. Ces querelles de famille y seraient-elles pour quelque chose ? La conclusion de l'enquête permettra d'en savoir davantage sur ce drame, qui a plongé le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo dans l'émoi.



Les habitants de Makokou ont été consternés par ce malheureux événement.

Photo : DF

## Poursuivis pour vol aggravé

### Un Burkinabé et un Gabonais dans le box des accusés

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

**UN** Burkinabé vivant illégalement sur le sol gabonais, victime de plusieurs mois d'arriérés de salaire, a décidé de se faire justice, en vendant discrètement au marché noir les biens de son employeur. Dès que le délit a été constaté, Dabré Abdoul Fatab a été arrêté, puis inculpé pour vol aggravé et défaut de carte de séjour. Son complice dans cette affaire, le Gabonais Franck Sherman Bound-

zanga Mikolo a, lui aussi, été appréhendé avant d'être inculpé pour vol aggravé.

Les deux prévenus, en détention préventive à la prison centrale de Libreville depuis respectivement les 22 juillet et 5 août 2019, étaient récemment devant le tribunal correctionnel de la capitale pour être entendus sur les faits mis à leur charge. Lesquels remontent au mois de juillet dernier au quartier Plein-Ciel. À la barre, Dabré Abdoul Fatab passe sans ambages aux aveux dès que le président du tribunal de céans lui donne

la parole. Puis, dans sa défense, il explique qu'il est gardien dans un motel et que son patron lui doit plusieurs mois de salaire impayés. Pour faire face à cette situation intenable, il a alors décidé discrètement de vendre illégalement au marché noir certains effets du motel, afin de régler ses soucis d'argent. **COUPABLES** • Quant à Franck Sherman Boundzanga Mikolo, il raconte qu'il est démarcheur et qu'il ne savait pas que les biens que lui proposait à la vente le ressortissant burkinabé étaient les produits de vols.

Selon l'avocat de la partie civile, Maître Bongho Mavoungou, le montant des biens volés chez son client se chiffre à 800 000 francs. Aussi, a-t-il demandé au tribunal de déclarer les deux prévenus coupables de vol aggravé et de les condamner à payer au plaignant la somme de 20 millions de francs, à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi. Le Ministère public, dans ses réquisitions, a lui aussi demandé au juge correctionnel de déclarer Dabré Abdoul Fatab coupable de vol aggravé et de défaut

de carte de séjour, et Franck Sherman Boundzanga Mikolo coupable de vol aggravé, vu que les charges à eux imputées sont parfaitement constituées. En répression, le procureur de la République a requis 5 ans de prison ferme et une amende de 200 000 francs à l'encontre du Burkinabé, et 300 000 francs d'amende à l'encontre du Gabonais. L'affaire a été mise en délibéré pour la première audience après la rentrée judiciaire 2019-2020.

## Faits d'ailleurs

### Elle coupe le pénis de son amant avec un sécateur

Brenda Barattini, une architecte de 28 ans, a comparu devant un tribunal en Argentine pour avoir sauvagement mutilé son amant Sergio Fernandez, un chanteur de 40 ans. Les faits s'étaient déroulés le 27 novembre 2017 dans un appartement du quartier huppé de Cordoba. L'accusée avait bandé les yeux de son amant comme pour un jeu érotique, puis elle lui avait coupé les testicules et le pénis avec un sécateur. La victime, grièvement blessée, avait réussi à quitter l'appartement malgré beaucoup de sang perdu, aidé par des voisins qui avaient entendu ses cris. L'homme, qui était marié, a depuis subi plusieurs opérations de reconstruction. Au cours du procès, la suspecte a reconnu les faits mais a nié avoir eu l'intention de tuer Sergio Fernandez. Elle a été reconnue coupable de tentative de meurtre aggravée et a été condamnée à 13 ans de prison.

### Jalouse, elle massacre sa petite sœur

L'horreur ci-dessous a lieu le 24 février 2016 à Saint-Petersbourg, en Russie. Stefania Dubrovina est un mannequin de 17 ans, qui pose régulièrement nue, travaille comme escort-girl et tourne parfois dans des films X. Ce jour-là, en soirée, après une séance photo, le mannequin rejoint Elizaveta, sa sœur aînée âgée à l'époque de 19 ans, dans l'appartement de Alexey Fateev, 44 ans, un homme avec lequel Stefania avait eu une relation amoureuse. Les deux sœurs font la fête avec le quadragénaire lorsque, vers minuit, ce dernier quitte quelques instants le logement pour aller acheter de l'alcool. Pendant son absence, Elizaveta se saisit d'un couteau et poignarde à 189 reprises sa petite sœur. Elle lui arrache ensuite les yeux et lui coupe les oreilles. La victime succombe à ses blessures. Elizaveta était d'une jalousie malade de sa sœur. Elle passait sa vie à tenter d'imiter son apparence. Depuis le meurtre, elle est internée dans un hôpital psychiatrique, continue de nier les faits et accuse Fateev. Son procès s'ouvre bientôt. Elizaveta, âgée aujourd'hui de 21 ans, risque la réclusion criminelle à perpétuité.

Rassemblés par JNE